

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 OCTOBRE 2021  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 octobre 2021, à 20 h, à la Maison des aînés au 2016, boulevard René-Gaultier, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Projet de règlement 707-142 visant la protection à perpétuité du parc Saint-Charles
- Projet de règlement 707-142 visant la protection à perpétuité du parc Saint-Charles
- Vigilance nécessaire des citoyens pour la protection du parc Saint-Charles
- Projet de règlement 707-143 et motifs d'adoption
- Travaux à la bibliothèque due à des infiltrations d'eau
- Modification contractuelle au Polydôme visant à ajouter un moteur
- Montant de l'aide financière pour la phase 2 Le Sommet
- Motifs d'autorisation du droit de passage à Éthanol Cellulosique Varennes
- Renouvellement d'un avis de réserve foncière pour un passage piétonnier face à la rue Sainte-Thérèse
- Changement apporté à la déclaration d'intérêts pécuniaires déposé
- Dépôt des états comparatifs et demande d'accès à ceux-ci
- Protection du parc Saint-Charles ne bloquant pas la phase 3 du projet TOD
- Limitation de la protection à perpétuité au parc Saint-Charles
- Pouvoir d'intervention des citoyens lors de tout changement de zonage
- Règlement d'emprunt financé par l'émission d'obligations

*Fin de la première période de questions*

**2021-447**

**Dépôt – Certificats du greffier – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Septembre 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval appuyé par madame la conseillère Mélanie Simoneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt des certificats du greffier suivant :

- procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 938 décrétant des travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Blain et Émond et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 830 000 \$ pour en acquitter le coût;
- procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 937 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Beauregard et Thomas et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 315 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2021-448      Dépôt – Mise à jour – Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt de la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.

ADOPTÉE.

**2021-449      Dépôt – États comparatifs de la trésorière – Situation financière au 31 août 2021**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, qui prévoit que la trésorière doit déposer lors d'une séance générale au moins quatre semaines avant l'adoption du budget des états comparatifs;

CONSIDÉRANT qu'en année d'élection, ces états comparatifs doivent plutôt être déposés à la dernière séance générale avant le début de la période d'interdiction de siéger du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des états comparatifs de la trésorière sur la situation financière de la Ville de Varennes au 31 août 2021.

ADOPTÉE.

### **PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2021-450      Approbation du procès-verbal  
Séance générale 13 septembre 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 13 septembre 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2021-451**

**Approbation des comptes – Septembre 2021**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de septembre 2021 :

**Fonds d'administration :** **3 333 589.82 \$**

*Chèques numéros 42929 à 42938, 43001 à 43016 et 43079 à 43104*

*Chèque annulé numéro 42932*

*Paiements par dépôts directs 42939 à 42986, 42992 à 43000, 43017 à 43074, 43105 à 43192 et 43202 à 43206 ainsi que les paiements électroniques*

*Dépôt direct annulé 42999*

**Fonds des dépenses en immobilisation :** **4 324 604.12 \$**

*Chèques numéros 42987 et 43193 à 43195*

*Paiements par dépôts directs 42988 à 42991, 43075 à 43078 et 43196 à 43201*

**TOTAL** **7 658 193.94 \$**

*Certificat de la trésorière numéro 3602*

ADOPTÉE.

**RÈGLEMENTS**

**2021-452**

**Adoption – Premier projet de règlement 707-142 modifiant le règlement 707 afin d'imposer une aire de protection aux fins de « parc » à perpétuité sur les zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-142 modifiant le règlement 707 afin d'imposer une aire de protection aux fins de « parc » à perpétuité sur les zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**2021-453 Adoption – Second projet de règlement 707-143 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone P-578 à même la zone P-522**

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu suite à la publication de l'avis de consultation public;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-143 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone P-578 à même la zone P-522 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**2021-454 Adoption finale – PPCMOI 2021-074 Permettre la construction d'un bâtiment principal en structure jumelée 3010 et 3020, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal en structure jumelée au 3010 et 3020, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-081 du 7 juillet 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2021-074 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal en structure jumelée sise au 3010 et 3020, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans de Bertrand Frigon, dossier 2021-520, en date du 20 mai 2021.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; sur une question de monsieur Marcel Leduc, monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridique et greffier précisent la distance de la rue à laquelle sera installé le module de jeux ainsi que la localisation du terrain.*

**2021-455 Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-108 Permettre l'installation d'un module de jeux à moins de 6 mètres d'une ligne de terrain 104, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'un module de jeux à moins de 6 mètres d'une ligne de terrain, soit 1,5 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-102 du 8 septembre 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 14 septembre 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 29 septembre 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-108 afin de permettre l'installation d'un module de jeux à moins de 6 mètres d'une ligne de terrain, soit 1,5 mètres, conditionnellement à une bonification des aménagements paysagers en cour avant à la satisfaction du service de l'urbanisme et de l'environnement, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par le requérant en date du 12 juillet 2021.

Le bâtiment principal est sis au 104, boulevard de la Marine sur le lot 6 147 826 du Cadastre officiel du Québec, dans la zone C-512.

ADOPTÉE.

**2021-456      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-113 Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal  
1395, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-110 du 29 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.1.1.A. n° 2021-113 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Groupe Leclerc, dossier # 21-440 en date du 17 septembre 2021.

Le terrain est sis au 1395, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 269 du cadastre officiel du Québec, dans la zone 1-207.

ADOPTÉE.

**2021-457**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-119  
Modification du type de fenêtres installées sur les façades latérales au  
niveau de l'étage du bâtiment principale  
275, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-108 du 29 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-119 afin de permettre la modification du type de fenêtres installées sur les façades latérales au niveau de l'étage du bâtiment principale, le tout, tel que réalisé en date du 22 juillet 2021.

Le bâtiment principal est sis au 275, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 544 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-644.

ADOPTÉE.

**2021-458**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-120  
Modification du bâtiment principal  
8, rue Saint-Eugène**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-111 du 29 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-120 afin de permettre la modification du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Stephany Talavera, dossier R2018-170, en date du 17 décembre 2018 conditionnellement à ce que les éléments du perron de couleur orangée soient repeints en noir.

Le terrain est sis au 8, rue Saint-Eugène sur le lot 6 146 474 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-607.

ADOPTÉE.

**2021-459**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-122  
Agrandissement d'une aire de stationnement  
593, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-112 du 29 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-122 afin de permettre l'agrandissement d'une aire de stationnement, le tout, tel que présenté sur les

plans concepts de Louis Dubuc, dossier AP1, en date du 24 septembre 2021 conditionnellement à la densification des aménagements paysagers situés à l'avant de l'aire de stationnement à la droite de l'entrée charretière.

Le terrain est sis au 593, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 146 363 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-228.

ADOPTÉE.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

##### **2021-460 Octroi de contrat – Services professionnels – Reconstruction des rues Beauregard et Thomas**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des services professionnels pour la reconstruction des rues Beauregard et Thomas;

CONSIDÉRANT la réception de cinq soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à le Groupe-Conseil Génipur inc. les étapes 1 et 2 du contrat de services professionnels visant la reconstruction des rues Beauregard et Thomas au montant de 35 642.25 \$ taxes incluses.

D'OCTROYER les autres étapes du mandat, incluant les imprévues, pour un montant de 68 824.04 \$ à la même compagnie, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 937.

*Certificat de la trésorière numéro 3600*

ADOPTÉE.

##### **2021-461 Octroi de contrat – Travaux de planage et pavage sur le pont du chemin du Pays-Brûlé et la rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT les recommandations du Service du génie en date du 19 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de planage et pavage sur le pont du chemin du Pays-Brûlé et de la rue Sainte-Anne à Pavage Métropolitain inc. au montant de 65 466.69 \$ taxes incluses, conformément à son offre de service du 19 août 2021.

La dépense pour les travaux de planage et pavage sur le pont du chemin du Pays-Brûlé au montant de 42 080.82 \$ taxes incluses sera financée par le règlement 924.

La dépense pour les travaux de planage et pavage sur le pont de la rue Sainte-Anne au montant de 23 385.87 \$ taxes incluses sera financée par le fonds de carrières et sablières.

*Certificats du trésorier numéro 3586A et 3586B*

ADOPTÉE.

**2021-462 Octroi de contrat – Interventions sur le revêtement de la bibliothèque municipale**

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics en date du 23 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marciel APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour les interventions sur le revêtement de la bibliothèque municipale à Revêtements Métalliques Gaétan Lajoie inc. au montant maximal de 52 494 \$ taxes incluses, conformément à son offre de service du 28 mai 2021.

Ce prix tiens compte d'un taux horaire de 95.68 \$/heure si les travaux se déroulent en 2021 et de 98.84 \$/heure si les travaux se déroulent en 2022.

La dépense sera financée par une affectation au surplus accumulé non-affecté.

*Certificat du trésorier numéro 3588*

ADOPTÉE.

**2021-463 Modification contractuelle – Polydôme – Conception, construction et mise en service – Ajout d'un moteur pour la porte coupe-feu du bâtiment accessoire**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 7 974.24 \$ taxes incluses à Groupe Décarel dans le projet de conception, construction et mise en service du Polydôme concernant l'ajout d'un moteur pour la porte coupe-feu du bâtiment accessoire.



Cette modification contractuelle représente 0.16 % du contrat original.

La dépense sera financée par le règlement 909.

*Certificat de la trésorière numéro 3599*

ADOPTÉE.

**2021-464      Versement de l'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial  
320, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et environnement en date du 14 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement de l'aide financière au montant de 3 209.24 \$ au propriétaire du 320, rue Sainte-Anne.

Un montant de 1 604.62 \$ provient du Fonds patrimonial et un montant de 1 604.62 \$ provient de la contribution du ministère de la Culture et des Communications.

*Certificat de la trésorière numéro 3597*

ADOPTÉE.

**2021-465      Versement de l'aide financière pour la démolition  
1857 rue du Souvenir  
Le Sommet Phase II**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et environnement en date du 28 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement de l'aide financière pour la démolition au montant de 46 700 \$ (pas de taxe) au propriétaire du 1857, rue du Souvenir.

Cette dépense sera financée par une affectation au surplus accumulé non-affecté.

*Certificat de la trésorière numéro 3598*

ADOPTÉE.

2021-466

**Renouvellement adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ pour les carburants en vrac (contrat de 2 ans plus 1 an supplémentaire optionnelle)**

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

ATTENDU QUE la Ville de Varennes désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Varennes confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Varennes confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Varennes s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Varennes s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

ADOPTÉE.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2021-467 Entente – Aménagement d'une voie d'attente et nouvel accès à l'écocentre sud de Varennes  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente relative à l'aménagement d'une voie d'attente et nouvel accès à l'écocentre sud de Varennes à intervenir entre la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2021-468 Mainlevée totale – Paiement du solde de prix de vente  
COGIR CGI Varennes, société en commandite**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'acte de vente publié sous le numéro 26 154 902 au bureau de la publicité des droits de Verchères;

CONSIDÉRANT que COGIR CGI Varennes, société en commandite, procédera sous peu au paiement final et total du solde de prix de vente de l'immeuble visé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la mainlevée totale des droits hypothécaires et droits de résolution prévus à l'acte publié sous le numéro 26 154 902 au bureau de la publicité des droits de Verchères, conditionnellement au paiement du solde de prix de vente par COGIR CGI Varennes, société en commandite. Telle mainlevée totale est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**Emprunt par obligations 7 000 000 \$ – 19 octobre 2021  
Concordance et courte échéance et de prolongation**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 000 000 \$ qui sera réalisé le 19 octobre 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
796	3 761 400 \$
862	1 350 000 \$
893	489 168 \$
893	50 832 \$
895	107 692 \$
895	63 308 \$
900	260 000 \$
923	917 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 796, 862, 893, 895, 900 et 923, la Ville de Varennes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes avait le 3 août 2021, un emprunt au montant de 3 764 000 \$, sur un emprunt original de 4 750 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 796;

ATTENDU QUE, en date du 3 août 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 19 octobre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 796;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc **APPUYÉ** par madame la conseillère Natalie Parent **ET résolu** à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des

transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 13261  
2020, BOULEVARD. RENE GAULTIER  
VARENNES, QC  
J3X 1N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

ADOPTÉE.

**2021-470      Autorisation de signature – Droit de passage – Empiètement de la route desservant le lot 6 224 192 d'ÉCV sur le lot 6 224 191 appartenant à Pétromont**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le droit de passage relatif à l'empiètement de la route desservant le lot 6 224 192 d'Éthanol Cellulosique Varennes sur le lot 6 224 191 appartenant à Pétromont. Tel droit de passage est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-471      Affectation budgétaire – Travaux pour l'amélioration de la piste multifonctionnelle à l'école secondaire Le Carrefour**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2021-067 lors de la séance générale du 1<sup>er</sup> février 2021 qui autorisait la signature du protocole d'entente entre le Centre de services scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT la réception de la facture prévue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER le paiement pour les travaux d'amélioration de la piste multifonctionnelle à l'école secondaire Le Carrefour au montant de 46 907.64 \$ taxes incluses au surplus accumulé non-affecté.  
*Certificat de la trésorière 3603*

ADOPTÉE.

**2021-472 Refus d'appui de la Ville de Varennes  
Demande à la CPTAQ  
Remblai lots 484, 485, 489, 490, 494 et 495**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour le remblai des lots 484, 485, 489, 490, 494 et 495 au cadastre de la Paroisse de Varennes ;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de l'urbanisme et de l'environnement, des Services juridiques et greffe et du Service des travaux publics

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Ville de Varennes n'appuie pas la demande d'autorisation du requérant pour les raisons suivantes :

1. Le requérant ne respecte pas les conditions de la demande d'autorisation d'origine (405525) notamment en ce qui concerne les éléments suivants :
  - Les travaux ne sont pas réalisés sous la surveillance régulière d'un agronome;
  - Les travaux de remplissage excèdent les limites des lots 494-P et 495-P (empiètement sur le lot 490-P);
  - Les matériaux de remblai ne semblent pas fortement terreux, non contaminés et inertes. À l'hiver 2020 le site a été notamment utilisé comme lieu d'élimination des neiges usées;
  - L'épaisseur du remblai ne semble pas limitée à une cinquantaine de centimètres.
  
2. Le passage des nombreux camions sur la montée du Lac et le chemin des Sucrieries dégrade anormalement la chaussée et les fondations de ces chemins en plus de générer des plaintes des citoyens du secteur.

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités.

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement de la MRC Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

**2021-473      Renouvellement de l’avis d’imposition d’une réserve à des fins publiques – Partie du lot 6 146 573 du Cadastre du Québec (en concordance du lot 61 du cadastre officiel du Village de Varennes, circonscription foncière de Verchères)**

ATTENDU le projet de revitalisation du centre-ville;

ATTENDU la résolution portant le numéro 2019-498 adoptée par le conseil municipal le 4 novembre 2019, laquelle imposait une réserve à des fins publiques visant à aménager des infrastructures publiques (passage piétonnier, etc.) afin de créer un lien entre le boulevard Marie-Victorin et la rue Sainte-Anne;

ATTENDU la rénovation cadastrale ayant eu cours sur le territoire varennois laquelle a eu pour effet de remplacer le numéro de lot 61-P du cadastre officiel du Village de Varennes, circonscription foncière de Verchères par le lot 6 146 573, du Cadastre du Québec;

ATTENDU l’expiration du délai de 2 ans qui se termine le 20 novembre 2021 et la volonté de renouveler ledit avis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes renouvelle la réserve pour fins publiques sur une partie du lot 6 146 573 du Cadastre du Québec (en concordance du lot 61-P, du cadastre officiel du Village de Varennes, circonscription foncière de Verchères), pour une largeur de 5 m dans ses lignes est et ouest, à la limite nord-nord-ouest du terrain afin de prévoir l’aménagement d’un passage piétonnier et des infrastructures afférentes, le tout, tel que plus amplement définie au plan ci-joint.

QUE Dunton Rainville, avocats, soit mandatée pour effectuer, pour et au nom de la Ville de Varennes, les procédures de renouvellement de cette réserve, et ce, en conformité des exigences de la *Loi sur l’expropriation* (RLRQ, c.E-24).

ADOPTÉE.

**2021-474      Contribution financière  
Fonds des municipalités pour la biodiversité**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a un rôle important à jouer dans la lutte et l’adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs (ci-après la « SNAP »), organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité (ci-après le « Fonds MB»), qui est mis à la disposition des municipalités ou villes afin de développer des projets de protection de la biodiversité.

CONSIDÉRANT que chaque Fonds MB est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la Municipalité ou la Ville détentrice de ce Fonds MB;

CONSIDÉRANT que la Fondation s’engage à contribuer, pour les années 2020 à 2023 inclusivement au Fonds MB selon l’une ou l’autre des modalités suivantes :

1. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Varennes en 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 :
  - un montant équivalent à 7 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (Volet 3)
  - un montant équivalent à 8 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour la gestion du Fonds MB/Ville de Varennes.
2. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Varennes, avec effet rétroactif pour 2020-2021 et ensuite pour 2021-2022 et, sous réserve des fonds disponibles, 2022-2023, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/Ville de Varennes un montant se situant entre 90 % et 105 % selon les années et dans le respect des octrois gouvernementaux. La contrepartie est ainsi calculée chaque année selon les paramètres applicables.

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après désigné le « MELCC ») soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 1 875 000 \$, soit un montant maximal de 625 000 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, pour le Fonds MB; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités adhérentes pour un maximum de 1 \$ par ménage que compte ladite Ville;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'ententes entre des municipalités/villes et la Fondation et est destiné au développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes appuie le projet de création d'un fonds dédié à la Fondation selon les termes de l'Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié liant la Fondation et la Ville de Varennes.

QUE la Ville de Varennes consent à verser audit Fonds une contribution fixe de 8 728 \$ pour chacune des années financières 2021-2022 et 2022-2023.

QUE la Ville de Varennes autorise la Fondation à verser rétroactivement audit Fonds de la Ville de Varennes la contribution du MELCC pour l'année financière 2020-2021.

QUE la Ville de Varennes autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation.

D'autoriser Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

## **2021-475 Transferts budgétaires – Septembre 2021**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2021 au montant  
de 1 004 916 \$ conformément aux documents déposés par la directrice du Service  
des finances et trésorière en date du 29 septembre 2021 et joints en annexe des  
présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2021-476      Approbation – Organigramme  
Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'analyse du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le nouvel organigramme du Service des travaux publics tel que  
montré en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

**2021-477      Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du  
personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut*  
numéro MP-2021-10 préparé et rédigé par le Service des ressources  
humaines en date du 28 septembre 2021.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui  
donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Usage d'utilité publique ajouter dans la zone de la Frayère Saint-Charles  
par l'agrandissement de la zone P-578
- Vision du développement sur l'île Sainte-Thérèse
- Demande de sécurité sur l'île Sainte-Thérèse
- Plainte visant la tarification du stationnement de nuit au parc de la  
Commune et au manque de sécurité
- Demande de modification de limite de vitesse sur le chemin du Petit-Bois et  
sur la montée du Lac et intervention sur la circulation lourde de transits
- Suggestion D'installation d'afficheur de vitesse sur le chemin du Petit-Bois
- Projet de réaménagement du centre-ville
- Utilisation partielle du plan acquis par la Ville auprès d'Habitation Java

- Reprise d'éléments demandée par la population dans le cadre de la consultation publique sur le redéveloppement du centre-ville
- Recommandation d'agrandissement des stationnements souterrains pour les projets commerciaux au centre-ville
- Recommandation de création d'un cahier de charge pour le développement du centre-ville
- Demande de mise en place d'un programme visant à favoriser l'établissement de petits commerces au centre-ville
- Projet de place publique à l'intersection de la route Marie-Victorin et la rue Sainte-Eugène
- Absence de cohérence entre les projets des différents promoteurs
- Félicitations pour la réalisation de la bibliothèque
- Motifs du retrait d'une borne de recharge à la bibliothèque
- Motifs de l'autorisation de signature de la mainlevée à Cogir SGI Varennes, société en commandite
- Demande de participation de l'association des résidents de l'île Sainte-Thérèse au plan directeur de cette île
- Nombre de manteaux d'hiver acquis par la Ville
- Frais de fonctionnement de la Maison des Aînés et avenir de celle-ci suite à la construction du centre multifonctionnel
- Localisation de la Maison des Jeunes à l'école secondaire
- Motifs du paiement du loyer du centre de prélèvements sanguins du CISSS par la Ville
- Local loué au Carrefour de l'Énergie pour un projet de E-gaming
- Montant projeté de la dette de la Ville de Varennes au 31 décembre 2021
- Reprise de l'appel d'offres pour la reconstruction de la Maison Hébert-Jodoin
- Absence d'effet des afficheurs de vitesse dans les rues
- Circulation lourde sur la route Marie-Victorin au centre-ville
- Projet de règlement 707-143
- Difficulté de circulation à l'intersection Sainte-Anne et Langlois et demande de réglementation visant à permettre le stationnement en alternance
- Demande de mise en place d'une réglementation pour les barbaques dans les parcs
- Suggestions d'amélioration pour les terrains pétanques
- Montant investi pour l'acquisition de bâtiment au centre-ville en 2020 et acquisition à venir
- Présence d'une période de questions à la séance
- Processus d'acquisition de la crèmerie Alibaba et commentaires de certains individus sur les réseaux sociaux

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 36.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA